

DECISION DU PRESIDENT N°2024-112

Objet : Signature d'un accord cadre multi-attributaire relatif à des prestations intellectuelles : missions de contrôle technique, missions de coordination et protection de la sante, diagnostic amiante plomb et termites, ordonnancement, pilotage et coordination

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté de communes COTELUB,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande publique, notamment les articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5,
Vu la délibération n°2024-004 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs consenties au Président de la communauté de communes,

Considérant ce qui suit :

Une consultation a été lancée les 8 et 7 juillet 2024 par publication sur le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) référencée S-PF-1496824 et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne), sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes Sud Luberon (COTELUB) pour l'accord-cadre n°2024PI038 relatif à un accord cadre multi-attributaire relatif à des prestations intellectuelles : missions de contrôle technique, missions de coordination et protection de la sante, diagnostic amiante plomb et termites, ordonnancement, pilotage et coordination.

Cet accord-cadre comprend 4 lots :

- Lot 01 : Missions de contrôle technique
- Lot 02 : Missions de coordination, sécurité et protection de la sante
- Lot 03 : Diagnostic amiante, plomb et termites
- Lot 04 : Missions d'ordonnancement, pilotage et coordination

La date limite de remise des offres était fixée au 12 août 2024.

10 offres ont été déposées pour le lot 02.

Après analyse des offres, il ressort que les entreprises MARBOEUF et SOCOBAT présentent des offres économiquement les plus avantageuses.

DECIDONS

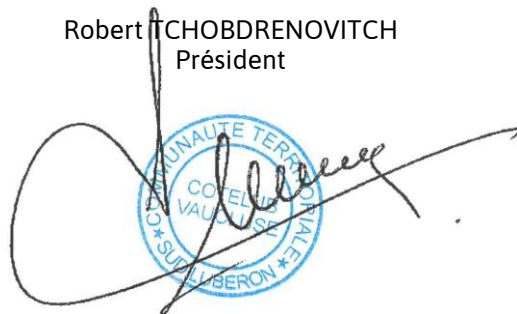
Article 1 : A l'issue de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé de l'attribution de l'accord cadre multi-attributaire relatif à des prestations intellectuelles : missions de contrôle technique, missions de coordination et protection de la sante, diagnostic amiante plomb et termites, ordonnancement, pilotage et coordination aux entreprises MARBOEUF WILLIAM (N° SIRET : 78908970300019 - 2188 ROUTE DE PERTUIS 84660 CHEVAL BLANC) et SOCOBAT (N° SIRET : 753 978 535 00031 - 520 Allée de la Ricarde - 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE) :

- Le lot 02 : Consultation missions de coordination, sécurité et protection de la sante, pour un montant minimum annuel de 1500 euros HT (1800 euros TTC) et un montant maximum annuel de 50 000 euros HT (60 000 euros TTC) soit 200 000 euros HT (240 000 euros TTC) sur quatre ans.

- Article 2 :** De dire que cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.
- Article 3 :** De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Article 4 :** De charger le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à : Monsieur le Préfet de Vaucluse, Madame la Trésorière de Pertuis.

Fait à La Tour d'Aigues, le 9 octobre 2024

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ TERRITORIALE" at the top, "COLELLA" in the center, and "VAUCLUSE" at the bottom. The signature is a cursive script that starts with a large loop and ends with a long horizontal stroke.